

Conditions de passage au cycle 3 (année scolaire 2025-2026)

VALAIS francophone	
Disciplines concernées	FRA, MAT
Épreuve d'orientation	L'épreuve cantonale compte pour 20% de la note annuelle de FRA et de MAT. Pour les élèves avec une moyenne de 4.8 ou 4.9 dans ces disciplines, l'épreuve est l'un des critères d'orientation.
Critères d'orientation	- L'admission dans les niveaux se fait sur la base des notes annuelles. - Pour les cas limites (moyenne de 4.8 ou 4.9) trois critères sont pris en compte : les résultats de l'examen cantonal, l'avis de l'enseignant-e ainsi que l'avis des RL.
Avis des représentantes légales et des représentants légaux	Considéré dans les cas limites (moyenne de 4.8 ou 4.9).

FRA : français; MAT : mathématiques.
RL : représentantes légales et représentants légaux.

Conditions d'attribution des niveaux du cycle 3 (année scolaire 2025-2026)

- Moyenne annuelle de la discipline ≥ 5
- Si la moyenne est 4.8 ou 4.9, trois critères : résultat de l'examen cantonal ≥ 5 , avis de l'enseignant-e, et avis des RL.

Niveau 1

- Moyenne annuelle de la discipline ≤ 4.7
- Si la moyenne est 4.8 ou 4.9, trois critères : résultat de l'examen cantonal ≤ 4.9 , avis de l'enseignant-e, et avis des RL.

Niveau 2